



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

ADAPTATION : 15 ACTIONS PHARES POUR FAIRE FACE AUX VAGUES DE CHALEUR DÈS L'ÉTÉ 2023

FRANCE
NATION
VERTE 
Agrir · Mobiliser · Accélérer

UNE POLITIQUE D'ADAPTATION EST PAR ESSENCE UNE POLITIQUE D'ANTICIPATION

Les effets du réchauffement climatique sont déjà à l'œuvre en France. L'année 2022 a connu la vague de chaleur la plus précoce jamais enregistrée et plus de 1 500 records de chaleur ont été battus dans les territoires.

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur d'ici 2050 est inévitable. Depuis 2000, elles sont en France 5 fois plus fréquentes qu'avant 1989 et elles seront deux fois plus nombreuses d'ici 30 ans.

Pour protéger les Français, l'État doit poursuivre et accélérer sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre et intensifier ses politiques d'adaptation aux effets déjà bien présents du changement climatique.

Les vagues de chaleur affectent tous les aspects de notre économie et de la vie quotidienne. Elles pèsent sur la santé et le travail, perturbent la vie sociale et culturelle, menacent les ressources naturelles et les forêts.

Pour accompagner l'ensemble des Français, en particulier les plus vulnérables, l'État s'engage à informer, anticiper, protéger. Informer et sensibiliser les professionnels et les particuliers sur les bons gestes à adopter, chez soi, en extérieur et au travail. Certains gestes ou travaux simples suffisent à garder son logement frais. Anticiper les risques pesant sur les réserves d'eau potable, sur les forêts et sur les exploitations agricoles, avec des mesures de contrôle et de prévention dès la fin de l'hiver. Protéger les aînés, les enfants, les ouvriers, les agriculteurs, les territoires.

Dans un contexte de vagues de chaleur, préserver la continuité et la qualité des services publics au service de tous sera pour nous une priorité.

LES VAGUES DE CHALEUR EN FRANCE



9,4 jours

La France a subi en moyenne 9,4 jours de vagues de chaleur par an sur la dernière décennie contre 1,7 en moyenne avant 1989.

Grâce aux modèles de prévision météorologique de Météo-France, les épisodes de forte chaleur sont annoncés une semaine avant leur survenue. Ce délai sera mis à profit pour alerter les différents acteurs de la prévention et de la gestion des risques.

La vague de chaleur est un épisode caractérisé par une chaleur intense, de courte durée ou par des températures élevées qui perdurent dans le temps. Cette définition est adaptée au climat de chaque territoire. On parle de vague de chaleur nationale lorsque la température moyenne quotidienne nationale dépasse 25,3 °C.

La possibilité de survenue d'une vague de chaleur est plus particulièrement renforcée au cours de la période de veille saisonnière, qui s'étend du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année. Avec 33 journées, l'année 2022 détient le nombre record de jours de vagues de chaleur pour un seul été, loin devant 1983 (23 jours) et 2003 (22 jours).



x2

La fréquence
des vagues de chaleur devrait
encore **doubler d'ici 2050.**

8/10

8 des 10 années les plus
chaudes jamais enregistrées
ont eu lieu après 2010.

SUR L'ANNÉE 2022

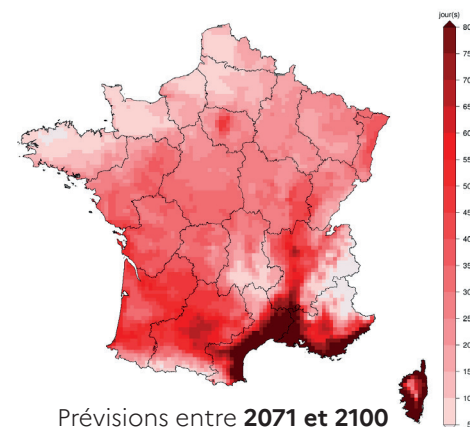
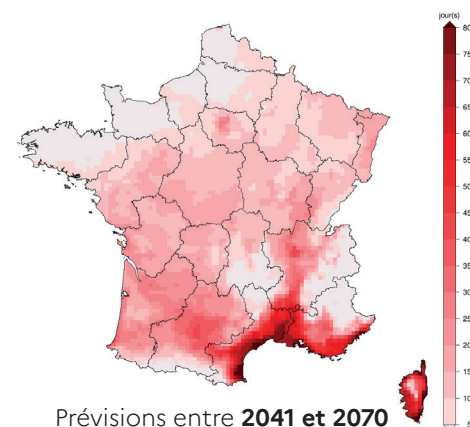
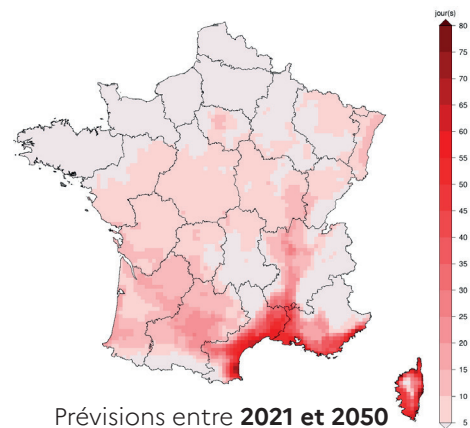
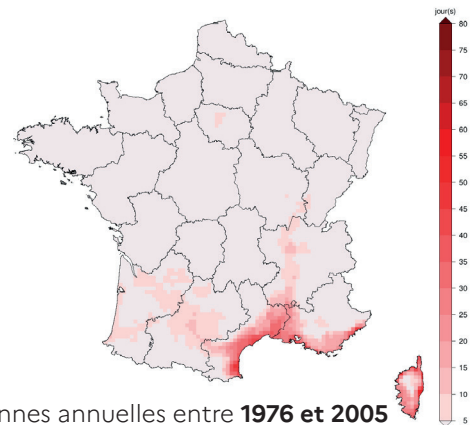
Pendant l'année 2022, plus de
1500 records locaux de chaleur
ont été battus et tous les mois de
l'année ont été plus chauds que la
normale, sauf janvier et avril.

2022 a connu la vague de chaleur
la plus précoce jamais enregistrée
du 15 au 19 juin 2022.

En 2022, **93 départements** ont été
contraints d'adopter des restric-
tions d'eau et 75 départements ont
subi des situations de crise.

Évolution des chaleurs intenses depuis les années 1970 et projections d'ici 2100

L'indicateur utilisé est le nombre de nuits tropicales,
les jours où la température ne descend pas en
dessous de 20 °C pendant la nuit.



LES 15 ACTIONS PHARES POUR FAIRE FACE AUX VAGUES DE CHALEUR

Pour le grand public

Action 1

Sensibilisation et campagne de communication à destination du grand public

- Les travaux réalisables et le comportement à adopter dans son logement.
- Les bons gestes à adopter pour les détenteurs d'animaux.
- Les réflexes de prévention sur le risque de noyade.

Action 2

Recensement des îlots de fraîcheur et des fontaines publiques dans les communes

Alors que l'on observe le développement d'îlots de chaleur dans les milieux urbains, un recensement des sites rafraîchis sera effectué par les préfetures et communiqué au grand public.

Action 3

Diffusion de messages de prévention dans les transports

En période de fortes chaleurs, les voyageurs entrant dans une zone en vigilance seront informés des risques sanitaires, du risque de feux de forêt et de végétation ainsi que des bons gestes à adopter dans les aéroports, les gares ferroviaires, les réseaux métropolitains et les réseaux routiers.

Action 4

Premier bilan de « Plus fraîche ma ville »

L'Ademe renouvelle l'édition de « Plus fraîche ma ville », un service numérique public d'aide à la décision pour les villes qui veulent mettre en place des solutions de rafraîchissement durables et adaptées au territoire. Cet outil

apporte un premier niveau de décision, aide à écarter les solutions qui ont peu de chances de fonctionner ou pour lesquelles la collectivité n'a pas le budget. Il prépare le terrain avant la rédaction de cahiers des charges. La collectivité y gagne en expertise, mais aussi en temps et en argent.

Gratuit et simple d'utilisation, ce service numérique est né de l'initiative d'une start-up d'État portée par l'Ademe.

Action 5

Diffusion de SMS par les opérateurs de téléphonie en cas de situation exceptionnelle

Le dispositif d'alerte et d'information des populations FR-Alert intégrera les risques associés aux vagues de chaleur. Un SMS avec les bons comportements sera envoyé aux habitants des territoires concernés.

Action 6

Renforcement des moyens de surveillance et d'intervention de RTE et Enedis pour les périodes de vague de chaleur et de sécheresse

Pour faire face à la récurrence et à l'augmentation de l'intensité des vagues de chaleur, RTE et Enedis renforceront dès l'été 2023 les moyens de surveillance et d'intervention en déployant notamment des équipes d'urgence pendant les périodes de vagues de chaleur et de sécheresse afin d'éviter des coupures de courant.

Pour les jeunes et les personnes vulnérables

Action 7

Mobilisation des jeunes en service national universel

Les jeunes en service national universel (SNU) seront mobilisés pour inciter les personnes vulnérables à s'inscrire sur les registres nominatifs tenus par les communes en plus de mener des actions de sensibilisation du grand public sur les causes du réchauffement climatique.

Action 8

Sensibilisation des tuteurs à la nécessité d'inscrire les personnes vulnérables sur les registres communaux

Le ministère des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées va saisir les juges de tutelle et les mandataires judiciaires pour mener des actions de sensibilisation et inciter les curateurs et les tuteurs à porter une attention particulière aux personnes bénéficiant d'une mesure de protection et isolées et veiller à leur inscription dans les registres communaux.

Action 9

Mise en place d'un contrôle annuel des pièces ainsi que des équipements de confort des bâtiments scolaires (lycées, collèges, crèches, écoles)

Un contrôle du bon fonctionnement des équipements permettant d'assurer le confort d'été sera réalisé tous les ans dans chaque académie. Afin de limiter au maximum l'inconfort thermique dans les bâtiments scolaires (lycées, collèges, crèches, écoles) en période chaude, un guide national recensant et décrivant les actions visant à limiter l'impact des vagues de chaleur sera diffusé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ces actions comprennent à la fois :

- des comportements à adopter ;
- des travaux ou des actions de maintenance à conduire ;
- l'aménagement d'espaces de fraîcheur.

Action 10

Mise en place d'un contrôle annuel des pièces pouvant accueillir des examens

Afin de limiter au maximum les reports d'examen en période chaude pour cause d'inconfort thermique dans les bâtiments scolaires, un contrôle des pièces et des locaux rafraîchis à proximité des collèges et des lycées et suffisamment grands pour accueillir les épreuves du brevet ou du bac sera réalisé tous les ans dans chaque académie. Le cas échéant, des crédits pourront être réservés pour leur location.

Pour les travailleurs et les entreprises

Action 11

Création d'un guide à destination des entreprises concernant les travaux réalisables dans les bureaux

Les entreprises seront prévenues avant chaque vague de chaleur et un guide sera créé sur les travaux réalisables rapidement par les entreprises ainsi que sur les comportements à adopter pour améliorer la température dans les bureaux.

Action 12

Intensification des contrôles de l'inspection du travail

Les agents de l'Inspection du travail seront mobilisés pour intensifier les contrôles et accompagner les entreprises dans la prise en compte du risque chaleur. La priorité sera donnée aux secteurs exposant particulièrement au risque chaleur.

Action 13

Restriction du transport d'animaux vivants

Le transport routier, dans le cadre d'une activité économique, d'animaux vertébrés terrestres vivants sera interdit de 13 heures à 18 heures durant les épisodes caniculaires publiés sur le site de Météo-France. Les entreprises d'équarrissage seront mises en alerte afin d'anticiper un éventuel pic d'activité et de pouvoir adapter leur organisation en conséquence.

Pour les sportifs et les spectateurs des évènements culturels

Action 14

Recensement départemental de l'intégralité des évènements sportifs et culturels

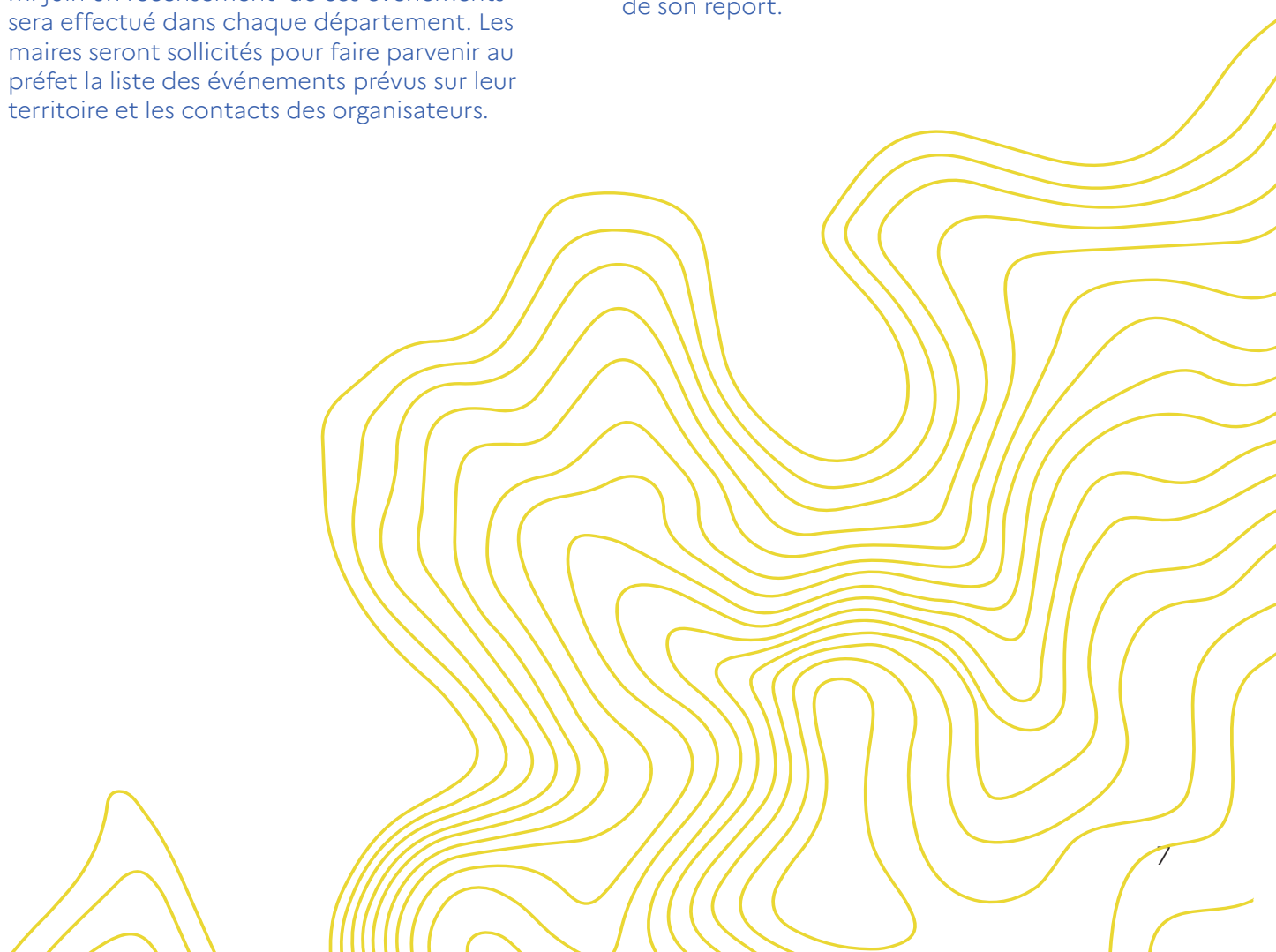
Les vagues de chaleur peuvent avoir un impact important sur les évènements sportifs et culturels organisés dans la période estivale : reports, annulation, etc. Afin d'anticiper au mieux l'organisation de ces évènements pour prendre en compte le risque chaleur, différentes actions de prévention et d'information peuvent être menées auprès des organisateurs et participants à ces évènements. A partir de mi-juin un recensement de ces évènements sera effectué dans chaque département. Les maires seront sollicités pour faire parvenir au préfet la liste des évènements prévus sur leur territoire et les contacts des organisateurs.

Action 15

Sensibilisation des organisateurs d'évènements sportifs et culturels en cas de vague de chaleur

Lorsqu'une vague de chaleur est annoncée, les organisateurs d'évènements sportifs ou culturels, dont on aura au préalable renseigné l'activité, seront convoqués par les préfets de département pour adapter leur organisation et mettre en place les mesures qui auront été discutées en amont.

Lorsqu'un évènement est identifié comme présentant un risque élevé, les préfets auront la possibilité de décider de son annulation ou de son report.



Préparation annuelle des acteurs du secteur électrique et des services de l'Etat

Les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique organiseront une réunion avec les acteurs du secteur électrique et les établissements publics concernés (Météo-France, OFB...) afin d'évaluer les prévisions saisonnières et partager les procédures en cas de vague de chaleur et les modalités de diffusion des différents bulletins d'information.

ZOOM SUR UNE ACTION INNOVANTE



Mobilisation de La Poste pour améliorer l'identification des personnes vulnérables en prévision des épisodes caniculaires.

Dans le cadre du plan annoncé par l'Etat et pour renforcer l'efficacité des dispositifs de veille déployés par les communes, La Poste propose de mobiliser ses facteurs cet été afin d'inciter les publics fragiles à s'inscrire sur les registres des personnes vulnérables des communes, voire à les accompagner à l'inscription sur ces registres. Concrètement, les facteurs se rendront au domicile des personnes identifiées afin de leur remettre un flyer informatif les invitant à s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables de leur commune pour pouvoir bénéficier des services proposés en cas d'épisodes de fortes chaleurs.

En complément, et en cas de canicule, La Poste propose également aux communes de renforcer la vigilance auprès des personnes vulnérables. Le facteur, en cours de tournée, s'assure de leur présence, vérifie qu'elles vont bien, délivre des informations sur les dispositifs communaux et remet un document comportant des recommandations sur les gestes à effectuer en cas de fortes chaleurs, et, si nécessaire, déclenche les secours en cas d'urgence.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*